NOUS CONTACTER
Votre Agent Général
BCDM ASSOCIES
97 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 PARIS

01 45 51 90 53
agence.bcdm@axa.fr

N° ORIAS
17 006 083 (GUILLAUME BERCIER)
http://www.orias.fr/

Assurance et Banque

SARL ACE PRO
1B RUE EDMOND NOCARD
94410 ST MAURICE

ATTESTATION D'ASSURANCE
Multirisque Professionnelle

LE MARDI 17 FÉVRIER 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3287749404
Votre contrat
6980373504
Date d'effet
24/01/2023

AXA vous répond sur

Madame, Monsieur,

Nous, AXA France IARD, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** attestons que :

SARL ACE PRO
1B RUE EDMOND NOCARD
94410 ST MAURICE

Est titulaire du contrat d'assurance multirisque n° **6980373504** ayant pris effet le **24/01/2023** et garantissant un risque situé :

- 1B RUE EDMOND NOCARD 94410 ST MAURICE

Evènements assurés :
Incendie, explosion ; Évènements climatiques ; Catastrophes naturelles ; Effondrement ; Attentats et actes de terrorisme ; Dommages électriques ; Dégâts des eaux ; Bris des glaces et enseignes ; Vol et vandalisme ; Perte d'exploitation, perte de revenus ; Responsabilité civile ; Responsabilité liée à l'occupation des locaux ;

Cette attestation est valable du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.
Elle ne peut nous engager au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 17/02/2026 pour servir et valoir ce que de droit.
Mathieu Godart
Directeur IARD AXA France

AXA France IARD.S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 · **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex · **Entreprises régies par le Code des Assurances.** Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances